

---

## Profil de poste

# PATROUILLEUR (-SE) VTT SAISON 2025

---

## I. DESCRIPTION DU POSTE

**Recrutement de 2 saisonniers par période :**

**Période 1 : 2 agents en CDD saisonnier 35h / semaine du 16 juin au 15 septembre**

**Période 2 : 2 agents supplémentaire en CDD saisonnier 35h / semaine 11 juillet au 18 août**

**SMIC horaire**

## II. CONTEXTE

Le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, 22<sup>ème</sup> Grand Site de France labellisé le 3 juillet 2024, constitue un ensemble paysager, architectural et patrimonial remarquable offrant un cadre de vie exceptionnel à ses habitants et aux visiteurs. Ce site est vivant, habité (environ 1800 habitants) et en constante évolution.

Créé en 2006, le Syndicat mixte assure la gestion de l'ensemble du Grand Site et intervient sur près de 12 000 ha : l'ensemble des sites classés de la Vallée du Salagou, du Cirque de Mourèze, du Pic de Vissou et Vissounel et le site patrimonial remarquable de Villeneuveville.

Ce projet territorial rassemble le Département de l'Hérault et 3 communautés de communes : Clermontais, Lodévois et Larzac et Grand Orb. Il met en cohérence les politiques des collectivités, fait le lien entre les niveaux local, régional et national. Il coordonne les relations entre habitants et collectivités ou partenaires. Il œuvre pour rassembler, impliquer et partager avec tous les publics en tissant des liens autour des paysages exceptionnels du Grand Site.

Offrant une biodiversité remarquable, la vallée du Salagou et le Cirque de Mourèze ont été également désignés Zone de Protection Spéciale Natura 2000 en 2003.

Considérés comme un des sites majeurs de l'Hérault, ce territoire capte une grande partie des visiteurs du département. Cette fréquentation entraîne une pression sur les paysages. L'enjeu est de préserver les paysages naturels des berges, domaine départemental, dans un contexte de forte fréquentation afin de maintenir l'attractivité du site. Le site accueille 400 000 visiteurs par an dont environ 300 000 sur les berges du lac.

Vous trouverez plus d'information sur le syndicat mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze (SMGS) sur le site [grandsitesalagoumourèze.fr](http://grandsitesalagoumourèze.fr).

### III. MISSIONS

La patrouille du Grand Site est composée cette année de deux patrouilleurs équestres et quatre patrouilleurs VTT. Le Syndicat mixte recrute 4 patrouilleurs(es) VTT. Sous l'autorité du chargé de mission et la supervision de terrain de la responsable patrouille, le/la patrouilleur(se) (ci-dessous dénommé le patrouilleur) a pour missions de :

- Assurer une présence en VTT sur les berges du lac. Le patrouilleur devra être capable de parcourir chaque jour plusieurs kilomètres à VTT pendant des périodes de très forte chaleur.
- Informer les visiteurs sur les caractéristiques du site et les préconisations d'un Grand site, prévenir les conflits d'usage afin de garantir la qualité environnementale et paysagère du lac et des berges du Salagou et limiter les conflits d'usages.
- Faire respecter le code de conduite des usagers du Grand site : stationnement en retrait des berges, interdiction des bateaux à moteur thermique, surveillance par rapport aux vidanges sauvages des camping-cars, dépôts d'ordures, respect de la quiétude des roselières...
- Mettre en réseau les prestataires des berges et les acteurs de terrain (gendarmes, OFB, Fédération de pêche...).
- Comptabiliser les véhicules stationnés, en partenariat avec les prestataires, pour alimenter l'observatoire de la fréquentation.
- Coordonner et réaliser de petites interventions techniques sur le terrain : collecte d'encombrants, petite réparation de barrières, ratissage, etc.
- Contribuer aux enquêtes sur l'accueil des visiteurs et la préservation du site en diffusant des questionnaires
- Assurer une veille sur les espèces exotiques envahissantes : repérage, participation et suivi des chantiers...

### IV. FONCTIONNEMENT

Les patrouilles sont organisées en binômes et sont effectuées selon un calendrier préétabli qui comprend des horaires en soirées, week-ends et jours fériés.

Le saisonnier patrouille avec son vélo personnel, qu'il doit pouvoir transporter dans son véhicule. Le Syndicat mixte prend à sa charge la maintenance régulière du VTT auprès d'un professionnel.

### V. COMPETENCES

#### Indispensable :

- Très bonne condition physique et attrait pour la pratique du VTT
- Capacité manuelle pour de petites interventions
- Capacité à travailler en équipe
- Connaissance du lac du Salagou : terrain, acteurs...
- Langues étrangères
- Capacité à sensibiliser, négocier, convaincre
- Capacité d'initiative, autonomie et disponibilité
- Permis B et véhicule à disposition

#### Plus appréciés :

- Attestation de formation aux premiers secours
- Connaissances naturalistes
- Éducation à l'environnement

- Utilisation de logiciels de bureautique, cartographie, GPS, etc.
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales

## VI. CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Envoyez lettre de motivation et CV du candidat par mail à : [info@lesalagou.fr](mailto:info@lesalagou.fr). Indiquer « candidature patrouille VTT » dans l'objet. Format PDF et enregistrés comme suit : Nom-Prénom-LM et Nom-Prénom CV. Pensez à indiquer pour quelle période vous postulez dans votre lettre de motivation. Vous pouvez postuler aux deux si vous le souhaitez.

Date limite de réception des candidatures **le 25 avril à 12h ;**

Entretiens prévus **le 5 mai 2025 ;**

Pas de logement prévu sur place ;

Pour plus de renseignement veuillez contacter **Anna Chaine** au **04 67 44 68 86**.